

## Mairie d'Aiguilhe

### Compte rendu du conseil municipal du 20 décembre 2012

#### Autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2013 dans l'attente du vote du budget primitif 2013

Le maire sollicite l'autorisation des membres du Conseil Municipal afin d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2013, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2012, jusqu'à l'adoption du budget 2013 qui doit intervenir au plus tard le 31 mars. Accord à l'unanimité.

#### Reconduction de la convention ATESAT pour 2013

Proposition est faite au Conseil Municipal de reconduire la convention en cours concernant l'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) pour l'année 2013.

L'Etat fournit cette assistance par l'intermédiaire des services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) qui porte sur les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat et des missions complémentaires.

Le coût annuel de cette prestation devrait s'établir sur la base du montant versé en 2012 augmenté d'environ 2 % soit **530 €**. Accord à l'unanimité.

#### Dénomination de voies et espaces publics

De nouveaux espaces et voies ont été créés et il convient de leur donner une dénomination.

Le conseil retient les propositions suivantes.

- **Avenue de Bonneville** pour la Rocade, à l'unanimité,
- **rue de Bonneville** pour la voie route qui dessert l'esplanade du Rocher, à l'unanimité,
- **Esplanade du rocher** comme dénomination pour le nouvel espace aménagé au pied du rocher, à la majorité moins 2 abstentions,
- Le rond-point situé vers super U est dénommé **rond point de Roderie**, à l'unanimité,
- Le rond-point situé vers Feu vert est appelé **rond point de la Pinède**, à l'unanimité,
- Le giratoire au bas du rocher prend le nom de **giratoire des moulins**, à l'unanimité,

#### Suppression d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe

En raison de la création d'un poste de rédacteur à 32h hebdomadaires et de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 29 novembre 2012, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de supprimer un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 32h hebdomadaires.

### **Régime indemnitaire**

Le conseil délibère sur le régime indemnitaire IFTS (Indemnité Forfaitaire de Travaux Supplémentaires) : bénéficiaires, critères d'attribution, conditions de versement, modalités de maintien ou de suppression et décide, à l'unanimité, d'adopter le régime indemnitaire proposé. Ce dernier prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012.

### **Convention avec la SPA**

Une nouvelle convention pour l'année 2013 doit être prise avec la SPA pour la stérilisation des chats errants. Le prix de l'intervention vétérinaire est de 28 € pour les mâles et 55 € pour les femelles pour les stérilisations et 25 € pour les euthanasies. Cette convention prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013 et porte sur un montant maximum de 400 €.

Accord du conseil à l'unanimité.

### **Demande du CIVAM apicole amateur**

Depuis la fin du printemps 2012, le CIVAM apicole amateur assure désormais la gestion et le suivi du rucher d'Aiguilhe. Une subvention d'un montant de 400 € sera versée au CIVAM. Les analyses restent à la charge de la commune. Le miel récolté est laissé à la commune. Accord à l'unanimité.

### **Projet d'enfouissement à Cayres**

Monsieur le maire présente le courrier de l'association « Préservons le Plateau du Velay Volcanique » dont l'objet est la lutte contre le projet de méga-décharge sur les communes de Cayres et Seneujols sur le plateau du Deves.

Après en avoir délibéré, et au vu de l'état actuel du projet, le conseil décide, à la majorité moins une abstention, de s'opposer au projet d'implantation d'une zone de stockage de déchets.

### **Mise en place d'un TPE pour la régie du Rocher**

Le 12 juillet 2012, la commune a accepté de mettre en place un terminal de paiement électronique et un système de paiement en ligne pour la régie du Rocher. Une consultation a été lancée pour le choix de prestataires concernant la fourniture et maintenance du TPE et la mise en place de l'encaissement en ligne.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide de retenir les propositions suivantes :

- la société JDC pour la location et la maintenance d'un TPE d'un montant de 14.50 € HT par mois,
- la société Paybox pour l'encaissement des droits d'entrée du Rocher en ligne sur internet avec un prix d'activation de 390€ HT et un abonnement de 24.69 € HT par mois, sans commission pour les premières cent transactions mensuelles.

### **Modification des tarifs enfants**

Une délibération a été prise le 15 novembre dernier sur les tarifs du rocher pour l'année 2013. Une modification doit être apportée sur l'âge de l'enfant : enfant de « 6 ans et plus» en lieu et place de « 5 ans et plus» comme préalablement délibéré. Accord à l'unanimité.

### **Informations diverses :**

- Plan de circulation Montée du Séminaire à titre d'expérimentation : un système d'écluse, avec délimitation d'une voie piétonne, démarrera le 2 janvier prochain jusqu'au 8 février,
- Le permis de construire de la micro-crèche a été accordé et en début d'année l'appel d'offres sera lancé pour démarrer les travaux début mars,
- Les scouts demandent que soient replantés les arbres qui avaient été enlevés lors des travaux de la rocade,
- L'ouvrage « Autour de l'Archange Saint Michel » est paru sous la forme des actes du colloque qui s'est tenu en octobre 2009,
- La cérémonie des vœux de la commune aura lieu le samedi 12 janvier à 11 heures,
- Le prochain conseil se tiendra le jeudi 31 janvier 2013.

Le conseil s'achève à 21 heures.